

"L'espace public", 30 ans après
Jurgen Habermas

Citer ce document / Cite this document :

Habermas Jurgen. "L'espace public", 30 ans après. In: Quaderni, n°18, Automne 1992. Les espaces publics. pp. 161-191.

doi : 10.3406/quad.1992.977

http://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_1992_num_18_1_977

Document généré le 17/10/2015

"L'espace public", 30 ans après Jürgen Habermas

La question de cette réédition s'est posée à l'occasion de circonstances extérieures. La vente de la maison d'édition Luchterhand qui a encouragé mes premiers ouvrages a nécessité un changement d'éditeur.

Plus j'étais tenté, quand je relisais ce livre trente ans après, de procéder à des modifications, de rayer, de rajouter, plus je ressentais l'impossibilité d'un tel procédé : la première intervention m'aurait obligé à expliquer pourquoi je n'ai pas totalement remanié l'ensemble de l'ouvrage. Cela aurait en outre dépassé les forces d'un auteur qui, entre-temps, s'est dirigé vers d'autres choses, et qui n'est pas resté au faite de la littérature de recherche qui en a dérivé. Déjà, au moment de son élaboration, mon travail reposait sur la synthèse d'un foisonnement à peine maîtrisable de contributions provenant de nombreuses disciplines.

*Ce texte constitue la préface, rédigée par Jürgen HABERMAS en 1990, de la 17ème édition allemande de L'Espece Public (dont la première édition date de 1962). Sa publication a été autorisée par l'auteur et sa maison d'édition Suhrkamp Verlag. La traduction a été effectuée par Philippe CHANIAL, en collaboration avec Tobias STRAUMANN. Nous remercions Werner ACKERMAN, qui a bien voulu relire l'ensemble, ainsi que Dany TROM et Laurence ALLARD pour leurs conseils.
© Suhrkamp Verlag.
© Quaderni - Éditions Laura Wind pour la traduction française.*

Deux raisons peuvent justifier la décision de publier une version inchangée de la 17ème édition aujourd'hui épuisée. D'une part, la demande constante d'un livre qui s'est introduit dans divers cycles d'étude comme une sorte de manuel, d'autre part, l'actualité des transformations structurelles de la sphère publique offerte, sous nos yeux, par les «révolutions de rattrapage» en Europe centrale et en Europe de l'Est (1).

En faveur de l'actualité de ce thème - et d'un traitement de celui-ci riche de multiples perspectives - plaide également la réception récente de l'ouvrage aux Etats-Unis, qui n'a fait l'objet que l'an dernier d'une traduction anglaise (2-3).

J'aimerais profiter de l'occasion de cette réédition pour offrir des commentaires qui devraient moins surmonter l'écart d'une génération que le clarifier. Depuis sa période d'élaboration, dans les années 50 et au début des années 60, recherches et questions théoriques se sont évidemment modifiées : s'est modifié depuis la fin du régime d'Adenauer le contexte extra-scientifique de l'horizon d'expérience contemporain, à partir duquel les sciences sociales établissent leur perspective ; s'est modifiée finalement ma propre théorie, cependant moins dans ses traits principaux que dans son degré de complexité. Après m'être fait une première impression, bien sûr seulement superficielle, sur les domaines de recherche pertinents, je souhaiterai rappeler ces modifications d'une façon au moins illustrative - et pour stimuler des recherches ultérieures. Je suivrai ainsi la structure de l'ouvrage : je m'attarderai tout d'abord sur la formation historique et sur le concept de sphère publique bourgeoise (I à III), puis sur la transformation structurelle de la sphère publique, et cela sous le double aspect de la transformation de l'Etat-Social et de la mutation des structures communicationnelles produite par les mass-médias (V et VI). Je discuterai ensuite de la perspective théorique de l'analyse et de ses implications normatives (IV et VII) ; je m'intéresserai ici à la contribution que cette présente étude peut apporter aux questions aujourd'hui à nouveau pertinentes pour la théorie de la Démocratie. C'est sous cet aspect que l'ouvrage a été avant tout reçu, mais moins lors de sa première parution que dans le contexte de la révolte étudiante et de la réaction néo-conservatrice

qu'elle a provoquée. Il a sur ce point été traité, à l'occasion, de façon polémique, autant à gauche qu'à droite (4).

I. LA FORMATION HISTORIQUE ET LE CONCEPT DE SPHÈRE PUBLIQUE BOURGEOISE

1. Comme on peut le saisir dans la préface de la première édition, je m'étais fixé comme premier objectif de déplier le type idéal de la sphère publique bourgeoise à partir des contextes historiques propres au développement anglais, français et allemand au XVIIIème et au début du XIXème siècle.

L'élaboration d'un concept inscrit dans une période historique spécifique exige de souligner, en les stylisant, certains traits caractéristiques d'une réalité sociale beaucoup plus complexe. Comme dans toute généralisation sociologique, la sélection, la pertinence statistique et l'évaluation des tendances et des exemples historiques constituent un problème qui comporte des risques importants, surtout lorsque l'on n'a pas recours aux sources comme l'historien, et que l'on s'appuie davantage sur une littérature de seconde main.

Du côté des historiens, il m'a été reproché, avec raison, des «lacunes empiriques». Le jugement amical de G. Eley m'offre un léger apaisement, il constate dans sa contribution, détaillée et précisément documentée, à la conférence mentionnée : «En relisant l'ouvrage... il est frappant de voir à quel point, sous une forme si solide et même si imaginative, l'argument est historiquement fondé

étant donné la minceur de la littérature alors disponible» (5).

La synthèse de H. U. Wehler, s'appuyant sur une importante littérature, confirme les thèses centrales de mon analyse. En Allemagne, il s'est formé «une sphère publique critique de discussion de dimension restreinte» (6) jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Avec un public général de lecteurs, composé surtout de citadins et de bourgeois, qui a dépassé le cercle des érudits, et qui, plutôt que de lire et relire intensivement seulement quelques ouvrages classiques, adapte désormais ses habitudes de lecture aux nouvelles publications qui paraissent, se forme quasiment au sein de la sphère privée un réseau relativement dense de communication publique. La croissance soudaine du nombre de lecteurs correspond à une production considérablement élargie d'ouvrages, de revues et de journaux, à l'augmentation du nombre des auteurs, des maisons d'édition et des librairies, à la création de bibliothèques de prêt et de cabinets de lecture, surtout des sociétés de lecture, comme autant de points de jonction sociale d'une nouvelle culture de lecture. Depuis la publication de l'ouvrage, on accepte aussi l'importance des associations qui naissent à l'époque des Lumières tardives allemandes ; elles recevaient une signification indicative de l'avenir à travers leurs formes d'organisation plus que par leurs fonctions manifestes (7). Les *sociétés* des Lumières, les cercles d'éducation, les sociétés secrètes des francs-maçons et les ordres des *Illuminés* étaient des associations qui se constituaient par les décisions libres, c'est-à-dire privées,

de leurs fondateurs et qui ne recrutaient leurs membres que sur la base du volontariat et pratiquaient en leur sein des formes de communication égalitaires, la liberté de discussion, des décisions majoritaires, etc... Dans ces sociétés, qui se composaient bien sûr encore exclusivement de bourgeois, pouvaient s'exercer les principes d'égalité politique d'une société future (8).

La révolution française est alors devenue le catalyseur d'un mouvement de politisation d'une sphère publique avant tout imprégnée de littérature et de critique d'art. Cela n'est pas vrai seulement pour la France, mais également pour l'Allemagne (9). Une «politisation de la vie sociale», l'essor de la presse d'opinion, la lutte contre la censure et pour la liberté d'opinion, caractérisent la transformation de la fonction du réseau de communication publique en pleine expansion jusqu'au milieu du XIXème siècle (10). La politique de censure, par laquelle la confédération des Etats allemands se défend contre l'institutionnalisation retardée jusqu'en 1848 d'une sphère publique politique, ne fait qu'entraîner encore davantage la littérature et la critique d'art dans les remous de la politisation. Peter U. Hohendahl utilise mon concept de sphère publique pour suivre ce processus en détail ; pourtant, il voit déjà dans l'échec de la révolution de 1848 une césure dans la mutation structurale d'une sphère publique pré-libérale qui commençait à s'instaurer (11).

G. Eley attire l'attention sur de nouvelles recherches sur l'histoire sociale anglaise qui s'intègrent bien au cadre théorique proposé

dans l'analyse de la sphère publique. En effet, celles-ci étudient les processus de formation des classes, d'urbanisation, de mobilisation culturelle et d'émergence de nouvelles structures de communication publique dans la lignée de ces «voluntary associations» qui se constituent au XVIIIème siècle (12) et du «popular liberalism» dans l'Angleterre du XIXème siècle (13). En ce qui concerne les transformations d'une sphère publique d'abord influencée par l'instruction bourgeoise et la littérature, exerçant sa raison sur la culture, en une sphère dominée par les médias et la culture de masse, les recherches en sociologie de la communication de R. Williams sont particulièrement éclairantes (14).

Eley réitère et, en même temps justifie, l'objection selon laquelle ma systématisation de la notion de sphère publique bourgeoise conduirait à une idéalisation injustifiée, et pas seulement à accentuer trop fortement les caractéristiques rationnelles d'une communication publique médiatisée par la lecture et orientée vers la discussion. Même si l'on part du point de vue d'une certaine homogénéité du public bourgeois qui pourrait voir dans l'intérêt de classe commun - tout fractionné qu'il était - le fondement d'un consensus accessible au moins en principe pour les luttes entre les partis, il est erroné d'employer le terme de public au singulier. Abstraction faite des différenciations internes au public bourgeois qui peuvent être opérées au sein même de mon modèle en modifiant les foyers d'observation, si l'on prend en considération *dès le départ* une pluralité de sphères publiques concurrentes

et si de plus on tient compte de la dynamique des processus de communication qui sont exclus de la sphère publique dominante, une toute autre image se forme.

2. On peut parler d'*exclusion* au sens de Foucault lorsqu'il s'agit de groupes dont le rôle est constitutif dans la formation d'une sphère publique spécifique. *Exclusion* reçoit un sens différent, moins radical, quand plusieurs arènes se forment en même temps au sein des mêmes structures de communication, dans lesquelles, à côté de la sphère publique bourgeoise hégémonique, se présentent d'autres sphères publiques sub-culturelles ou particulières aux classes sous des prémisses propres et qui ne sont pas immédiatement susceptibles de compromis. Je n'ai pas du tout considéré dans mon ouvrage le premier cas, et bien que j'ai mentionné le second dans la préface, je ne l'ai pas traité.

En référence à la phase jacobine de la Révolution française et du mouvement chartiste, j'ai parlé d'une ébauche de sphère publique plébéienne, et j'ai cru pouvoir négliger cette variante de la sphère publique qui fut réprimée au cours du processus historique. Mais, dans le prolongement de l'ouvrage de E. P. Thomson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*(15), qui a su frayer de nouvelles pistes, est paru un ensemble de recherches sur les jacobins français et anglais, sur Robert Owen, sur la praxis des premiers socialistes, sur les chartistes mais également sur le populisme de gauche en France au début du XIXème siècle, qui ont déplacé dans une autre perspective l'analyse de la mobilisation politique des couches inférieu-

res rurales et de la population ouvrière urbaine. Dans le cadre d'une confrontation directe avec mon concept de sphère publique, Günther Lottes a analysé la théorie et la pratique du radicalisme anglais à la fin du XVIII^{ème} siècle à travers l'exemple des jacobins londoniens. Il montre comment, à partir de la culture populaire traditionnelle, s'est développée, sous l'influence des intellectuels radicaux et sous les conditions de la communication moderne, une nouvelle culture politique, avec ses propres formes d'organisation et ses propres pratiques : «La formation d'une sphère publique plébéienne marque donc une phase spécifique dans le développement historique d'un mode de vie commun aux couches petites bourgeoises et populaires. D'un côté, il s'agit d'une variante de la sphère publique bourgeoise, puisqu'elle s'oriente selon son modèle. De l'autre, elle est davantage que cela, car elle déploie le potentiel émancipateur de la sphère publique bourgeoise dans un nouveau contexte social. La sphère publique plébéienne est pour ainsi dire une sphère publique bourgeoise dont les présuppositions sociales ont été suspendues» (16).

L'exclusion des couches inférieures, mobilisées culturellement et politiquement, provoque déjà une pluralisation de la sphère publique dans sa phase de formation. À côté de la sphère publique hégémonique, et entrelacée à elle, une sphère publique plébéienne se forme.

L'exclusion du peuple s'opère d'une autre façon dans les formes traditionnelles de la sphère publique représentative. Là, le peu-

ple forme la coulisse devant laquelle les détenteurs du pouvoir, les nobles, les dignitaires ecclésiastiques, les monarques, etc... , se donnent en représentation, eux-mêmes et leurs statuts. Par son exclusion du pouvoir représentatif, le Peuple est ainsi inscrit dans les conditions mêmes de constitution de cette sphère publique représentative.

Je pense comme auparavant que ce type de sphère publique (seulement esquissé au §2) constitue l'arrière-plan historique des formes modernes de la communication publique. Cette distinction aurait pu éviter à R. Sennett d'orienter son diagnostic sur le déclin de la sphère publique vers un modèle erroné. En effet, Sennett transpose les traits de la sphère publique représentative dans la sphère publique bourgeoise classique ; il méconnaît la dialectique spécifiquement bourgeoise de l'intériorité et de la publicité, qui s'impose, sous une forme littéraire, avec le domaine privé, corrélatif d'un public, caractéristique de la sphère intime bourgeoise au XVIII^{ème} siècle. Parce qu'il ne distingue pas suffisamment les deux types de sphère publique, il croit pouvoir étayer le diagnostic de la fin de la «culture publique» en se référant au déclin des formes des jeux de rôles esthétiques propres à une présentation de soi distanciée, impersonnelle et cérémoniale. Mais l'entrée en scène masquée, qui soustrait aux regards les sentiments privés, la subjectivité en général, appartient au cadre hautement stylisé d'une sphère publique représentative dont les conventions se brisent déjà au XVIII^{ème} siècle, lorsque des personnes privées se constituent en public, devenant les porteurs d'une nouvelle forme

de sphère publique (17).

C'est le grand ouvrage de M. Bakhtine, *Rabelais et son monde*, qui m'a ouvert les yeux sur la dynamique *interne* d'une culture populaire. Celle-ci ne constitue évidemment pas qu'une simple coulisse, donc un milieu passif pour la culture dominante, mais bien plutôt la révolte périodiquement récurrente, sous une forme violente ou modérée, d'un contre-projet face au monde hiérarchique du pouvoir, de ses cérémonies officielles et de sa discipline quotidienne (18). Cette vision simultanée permet justement de percevoir comment un mécanisme d'exclusion, qui refoule et réprime, provoque en même temps des effets contraires que l'on ne peut neutraliser. Quand nous portons le même regard sur la sphère publique bourgeoise, l'exclusion des femmes de ce monde dominé (à son tour) par les hommes se présente d'une manière différente de celle que j'avais jadis perçue.

3. Le caractère patriarcal de la famille restreinte, qui a formé à la fois le noyau de la sphère privée de la société bourgeoise et le lieu de formation des nouvelles expériences psychologiques d'une subjectivité centrée sur elle-même, ne fait pas de doute. Depuis lors, la littérature féministe croissante a aiguisé notre perception du caractère patriarcal de la sphère publique elle-même - d'une sphère publique qui a émergé de ce public de lecteurs, que les femmes ont contribué à forger, en le dépassant aussitôt pour prendre en charge des fonctions politiques (19). On peut ainsi se poser la question de savoir si les femmes furent exclues de la

sphère publique bourgeoise *de la même façon* que les ouvriers, les paysans et le «bas peuple», donc les «hommes dépendants».

La participation active et égale à la formation de l'opinion et de la volonté politique était refusée à ces deux catégories. Ainsi, dans les conditions d'une société de classes, la démocratie bourgeoise est entrée dès le départ en contradiction avec les prémisses essentielles de sa propre compréhension d'elle-même. Cette dialectique se laissait encore saisir dans les termes de la critique marxiste du pouvoir et de l'idéologie. Dans cette perspective, j'ai analysé comment le rapport entre sphère publique et sphère privée s'est modifié avec l'extension des droits démocratiques de participation et la compensation offerte par l'Etat-social aux préjudices subis par chaque classe. Néanmoins, cette transformation structurelle de la sphère publique politique s'est opérée sans toucher au caractère d'une société marquée dans son ensemble par le patriarcat. Certes, l'émancipation civique, finalement acquise au XX^{ème} siècle, a ouvert aux femmes, jusque-là défavorisées, la possibilité d'obtenir, de haute lutte, une amélioration de leur statut social. Mais, pour les femmes qui désiraient bénéficier, au-delà de leur émancipation politique, d'améliorations de la part de l'Etat-social, leur situation défavorisée, suspendue à l'assignation d'une différence sexuelle, n'a pas pour autant *eo ipso* changé.

Le mouvement d'émancipation, qui, entre-temps, s'est déployé de façon vigoureuse et pour lequel lutte le féminisme depuis deux siècles, s'inscrit, comme l'émancipation

sociale des travailleurs salariés, dans la perspective de l'universalisation des droits civiques. Cependant, à la différence de l'institutionnalisation du conflit de classe, les modifications du rapport entre les sexes n'interviennent pas seulement dans le système économique, mais aussi dans le noyau privé de la sphère intime de la famille restreinte. Ainsi se révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. De façon différente de l'exclusion des hommes défavorisés, celle des femmes joua un rôle constitutif dans la formation des structures de la sphère publique.

Carol Pateman illustre cette thèse dans un article marquant, publié en premier lieu en 1983. Elle déconstruit les justifications de l'Etat de Droit démocratique issues de la théorie du contrat pour démontrer que le droit rationnel ne critique que l'exercice paternaliste du pouvoir afin de moderniser le patriarcat sous la forme d'un pouvoir fraternel : «Le patriarcat a deux dimensions : la dimension fraternelle (père/fils) et masculine (mari/femme). Les théoriciens politiques peuvent analyser l'issue de cette bataille théorique comme une victoire de la théorie du contrat parce qu'ils restent silencieux sur l'aspect sexuel et conjugal du régime patriarcal, qui apparaît non politique ou naturel» (20). C. Pateman reste sceptique à l'égard d'une intégration égalitaire en droit des femmes dans une sphère publique poli-

tique qui, jusqu'aujourd'hui, est restée dans ses structures attachée aux caractéristiques patriarcales d'une sphère privée soustraite à la thématique publique : «Maintenant que la lutte féministe a atteint le stade dans lequel les femmes bénéficient presque d'une égalité civile formelle, s'impose l'opposition entre l'égalité formelle à partir d'une image masculine et la véritable position sociale des femmes en tant que femmes».

Assurément, cette analyse incontestable ne démentit pas les droits à l'intégration et à l'égalité illimitée incorporés dans la compréhension que la sphère publique libérale a d'elle-même, au contraire, elle les exige. Foucault comprend les règles de formation des discours de pouvoir comme des mécanismes d'exclusion qui constituent chaque fois leur *autre*. Dans de tels cas, il ne peut y avoir de communication entre le dedans et le dehors. Il n'y a pas de langage commun entre ceux qui tiennent ce discours et ceux qui le contestent. On peut de cette façon comprendre le rapport de la sphère publique représentative du pouvoir traditionnel à la contre-culture refoulée du Peuple : le Peuple devait se manifester et s'exprimer dans une *autre* culture. Pour cette raison, la culture et la contre-culture étaient ici tous deux tellement liées que l'une a sombré avec l'autre. Par contre, la sphère publique bourgeoise s'articule sur des discours auxquels non seulement le mouvement ouvrier, mais aussi son *autre* exclu, donc le mouvement féministe, pouvait se rattacher pour les transformer de l'intérieur - mais aussi pour transformer les structures de la sphère publique elle-même. Les discours universalistes de la

sphère publique bourgeoise étaient placés, dès l'origine, sous des prémisses auto-référentielles ; ils ne pouvaient rester immunisés contre une critique interne car ils se distinguent des types de discours de Foucault par leur potentiel d'auto-transformation.

4. Les deux lacunes rappelées par G. Eley ont des conséquences sur la version idéaltypique du modèle de la sphère publique bourgeoise. Si la sphère publique moderne comprend une pluralité d'espaces pour des conflits d'opinion médiatisés par les produits de la presse, mais aussi par l'éducation, l'information et le divertissement, plus ou moins réglés discursivement, espaces dans lesquels non seulement plusieurs partis, composés de personnes privées faiblement associées, concurrencent les uns avec les autres, mais dans lesquels un public bourgeois dominant rencontre dès l'origine un public plébéien, et si, en outre, on considère sérieusement la dynamique féministe de l'autre exclu, alors le modèle (développé au § 11) de l'institutionnalisation contradictoire de la sphère publique dans l'Etat de Droit est posé de façon trop rigide. Les tensions qui éclatent au sein de la sphère publique libérale doivent ressortir plus clairement comme des potentiels d'auto-transformation. Le contraste entre la première forme de la sphère publique politique jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle et celle des démocraties de masse de l'Etat-social peut donc de cette manière atténuer cette opposition entre un passé valorisé de façon idéaliste et un présent déformé par la critique de la culture. Ce clivage normatif implicite a déconcerté de

nombreux critiques. Celui-ci ne résulte pas seulement d'une perspective de critique de l'idéologie, sur laquelle je reviendrai, en tant que telle, mais de l'omission des aspects que j'ai mentionnés mais dont j'ai sous-estimé l'importance. Bien sûr, une évaluation erronée n'altère pas les grandes lignes du processus de transformation que j'ai décrit.

II. LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES DE LA SPHÈRE PUBLIQUE : TROIS RÉVISIONS

1. Les mutations structurelles de la sphère publique s'inscrivent dans le processus de transformation de l'Etat et de l'économie. J'ai à cette époque conceptualisé ce processus dans un cadre théorique ébauché dans la philosophie du droit de Hegel, puis mis au point par le jeune Marx, et dont Lorenz von Stein, dans la tradition du droit public allemand, en a fixé la forme spécifique.

Cette construction constitutionnelle de la relation entre une puissance publique garantissant les libertés à une société, comme sphère des échanges économiques (*Wirtschaftsgesellschaft*), organisée selon le droit privé est redevable, d'une part, à la théorie libérale des droits fondamentaux de la période de Vormärz [note du traducteur : période antérieure à la révolution de 1848], qui - avec une intention clairement politique - a soutenu une séparation rigide entre droit public et droit privé, et d'autre part aux conséquences de l'échec de la «double révolution allemande de 1848/49» (Wehler), c'est-à-dire au développement d'un Etat

constitutionnel sans démocratie.

E. W. Böckenförde a souligné ce retard spécifiquement allemand dans la formation progressive de l'égalité civique de la façon suivante : « Avec l'apparition et la consolidation de la confrontation entre *l'Etat* et la *Société*, se pose le problème de la part à laquelle peut prétendre la société dans le pouvoir de décision de l'Etat et son exercice... L'Etat plaçait les individus et la société sous le régime de la liberté civile, il les y maintenait grâce à la création et à la garantie d'un nouvel ordre judiciaire général, mais les individus et la société ne recevaient aucune liberté *politique*, c'est-à-dire aucune part au pouvoir de décision politique monopolisé par l'Etat, ni aucune possibilité institutionnelle de l'influencer de façon active. L'Etat comme organisation de la domination reposait pour ainsi dire en lui-même, c'est-à-dire sociologiquement porté par la royauté, la bureaucratie et l'armée, en partie aussi par la noblesse, et, en tant que tel, il était *séparé*, sur le plan organisationnel et institutionnel, de la société représentée par la bourgeoisie » (21). Cet arrière-plan historique forme également le contexte de l'intérêt particulier porté à une sphère publique qui n'acquiert de fonction politique effective qu'à partir du moment où elle transforme les bourgeois, comme agents économiques, en citoyens, afin qu'ils accordent leurs intérêts respectifs, c'est-à-dire les généralisent et les fassent valoir efficacement devant le pouvoir, de telle manière que le pouvoir d'Etat se transforme en médium d'auto-organisation de la société. C'est ce que le jeune Marx voulait dire par cette idée d'un retrait de

l'Etat dans une société devenue politique en elle-même. L'idée d'une auto-organisation, canalisée par la communication publique entre les membres librement associés de la société, exige (dans un premier sens) que soit surmontée cette *division* entre Etat et Société esquissée par Böckenförde.

A cette division construite dans la perspective du droit public, se rattache une autre signification plus générale, à savoir la différenciation d'une économie régulée par le marché à partir des ordres pré-modernes du pouvoir politique qui a accompagné, depuis le début des temps modernes, l'imposition graduelle du mode de production capitaliste et la formation des bureaucraties étatiques modernes. Dans la vision rétrospective du libéralisme, ces développements trouvent leur aboutissement dans l'autonomie d'une *société civile* au sens de Hegel et Marx, c'est-à-dire dans l'auto-régulation marchande d'une sphère des échanges économiques (*Wirtschaftsgesellschaft*) organisée par le droit privé et garantie par l'Etat constitutionnel. Ce modèle d'une différenciation progressive de l'Etat et de la Société, comme sphère des échanges économiques, qui ne constitue plus une réaction aux développements spécifiques propres aux Etats allemands du XIX^{ème} siècle mais plutôt une reproduction du modèle de développement anglais, m'a offert la possibilité d'analyser, par contraste, le *renversement de tendance* qui s'opère à la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, cette interpénétration de l'Etat et de l'économie prive le modèle social du droit privé bourgeois et la compréhension libérale des droits de l'homme de son fonde-

men (22). J'ai conceptualisé le dépassement effectif de la différenciation tendancielle entre l'Etat et la société sous un angle juridique comme une «socialisation néo-corporatiste de l'Etat» d'une part, et comme une «étatisation de la société» d'autre part, qui s'opère à la suite des politiques interventionnistes d'un Etat désormais actif.

Cependant, tout cela a été entre-temps analysé de façon beaucoup plus précise. Ici, il s'agit simplement de rappeler la perspective théorique qui se forme lorsque l'on reconsidère le sens *normatif* de l'auto-organisation d'une société dans laquelle est dépassée la différenciation entre Etat et société, comme sphère des échanges économiques, au nom d'une conception radicale de la démocratie, en s'appuyant sur le constat de l'interpénétration fonctionnelle effective des deux systèmes. Je me suis laissé guider par le point de vue d'un potentiel d'auto-organisation sociale inscrit dans la sphère publique politique et je m'intéressais aux répercussions que ces processus complexes conduisant à l'Etat social et au capitalisme organisé avaient produites dans les sociétés occidentales, en ce qui concerne :

- la sphère privée et les bases sociales de l'autonomie privée [2],
- la structure de la sphère publique, ainsi que de la composition et du comportement du public [3], et enfin,
- le processus de légitimation de la démocratie de masse elle-même [4].

Sous ces trois aspects, des faiblesses dans mon analyse se manifestent dans les chapitres V à VII.

2. Dans les conceptions modernes du droit naturel, mais aussi dans les théories sociales de la philosophie morale écossaise, la société civile (*civil society*) a toujours été opposée à la puissance publique ou au gouvernement (*government*) en tant que sphère *strictement privée*(23). Selon la compréhension de la société civile propre au début de la modernité, comme une société stratifiée en différentes professions, la sphère des échanges et du travail social, aussi bien que le foyer, déchargé des fonctions productives, et la famille pouvaient être adjugés, indistinctement, à la sphère privée de la *société civile*. Tout deux étaient structurés de façon parallèle ; la position et la marge de liberté des propriétaires privés dans le processus de production constituaient la base d'une autonomie privée qui avait son pendant quasiment psychologique dans la sphère intime de la famille restreinte. Un rapport structurel aussi étroit n'a jamais existé pour les classes économiquement dépendantes. Mais c'est seulement au début de l'émancipation sociale des couches inférieures et d'une politisation de masse des contradictions de classes au XIX^{ème} siècle, que cette structuration *inversée* des deux domaines, la sphère intime de la famille et la sphère du travail, a été portée également à la conscience dans le monde vécu des couches sociales bourgeoises. Ce qui a été compris plus tard comme une tendance conduisant à la *société d'organisation*, comme l'autonomisation du niveau organisationnel vis à vis de l'entrelacs des interactions ordinaires, je l'ai décrit, dans le paragraphe 17, comme une «polarisation progressive de la sphère sociale et de la sphère intime». Le domaine

de la vie privée, caractérisé par la famille, les rapports de voisinage, la sociabilité, en général par des formes de relations informelles, ne se différencie pas simplement ; en même temps, il se modifie de façon spécifique pour les différentes couches sociales sous l'influence de ces tendances à long terme que constituent l'urbanisation, la bureaucratisation, la concentration industrielle, et enfin la transformation de la consommation de masse liée au développement du temps libre. Mais ce ne sont pas les aspects empiriques de cette restructuration des modes d'expériences et leurs compléments nécessaires qui m'intéressent ici, mais le point de vue théorique sous lequel j'ai en son temps présenté ce changement du statut de la sphère privée.

Après l'universalisation de l'égalité des droits civiques, l'autonomie privée des masses ne pouvait plus, comme celle de ces personnes privées qui s'étaient unies au public des citoyens dans les associations de la sphère publique bourgeoise, trouver sa base sociale dans la détention de la propriété privée. Il est vrai que si le potentiel d'auto-organisation sociale virtuellement contenu dans une sphère publique étendue avait été libéré, les masses mobilisées au plan culturel et politique auraient dû y revendiquer de fait leurs droits de communication et de participation. Mais, même sous des conditions de communication idéale, c'est seulement dans la mesure où les masses économiquement défavorisées pouvaient acquérir un équivalent à l'autonomie sociale procurée par la propriété privée, que l'on aurait pu attendre d'elles une contribution à la for-

mation spontanée d'opinions et de volontés. Sans doute, les masses défavorisées ne pouvaient plus prendre en main les conditions sociales de leur existence privée par leur participation aux échanges, régulés par le droit privé, des marchandises et des capitaux. La consolidation de leur autonomie privée dépendait des garanties statutaires offertes par l'Etat-Social. Mais cette autonomie privée dérivée n'aurait pu constituer l'équivalent de l'autonomie privée originaire fondée sur la propriété que dans la mesure où les citoyens, en tant que clients de l'Etat-Social, avaient bénéficié de ces garanties statutaires comme des garanties qu'ils se seraient accordées *eux-mêmes* en tant que citoyens d'un Etat démocratique. Or, cela ne semblait alors possible qu'à condition que le contrôle démocratique puisse s'étendre au processus économique dans son ensemble.

Cette réflexion s'inscrivait dans le contexte d'une large controverse dans les années 1950 au sujet du droit public dont les protagonistes étaient Ernst Forsthoff et Wolfgang Abendroth. Du point de vue de la dogmatique juridique, cette controverse concernait l'incorporation du principe de l'Etat social dans l'architecture traditionnelle de l'Etat constitutionnel (24). Tandis que l'école de Carl Schmitt (25) considérait qu'il fallait préserver la structure de l'Etat constitutionnel en affirmant la primauté inconditionnelle de la protection des droits et libertés classiques contre les prétentions de l'Etat social, Abendroth comprenait le principe de l'Etat social à la fois comme une maxime d'explication prioritaire pour l'interprétation de la constitution et comme une maxime

d'action pour le législateur. Cette pensée de l'Etat social devait servir de levier pour un réformisme démocratique radical qui laissait au moins ouverte la perspective d'une transition vers le socialisme démocratique. La constitution de la République Fédérale Allemande, comme le pensait Abendroth, vise ainsi «à étendre le contenu de la conception de la démocratie développée par l'Etat constitutionnel, c'est-à-dire, en premier lieu, à étendre, dans l'esprit d'une autodétermination, le principe d'égalité et l'articulation de ce principe à l'idée de participation à l'ordre économique et social» (*L'Espace public*, Payot, 1978 : 236, trad. modifiée, citée ci-après E. P.). Dans cette perspective, la sphère publique se réduit il est vrai à l'antichambre d'un législateur que l'on estime, d'un point de vue tant théorique que juridique, capable de savoir, de prime abord, de quelle façon l'Etat démocratique doit remplir sa vocation consistant à «déterminer le contenu de l'ordre social» par l'«intervention de l'Etat sur ce régime de propriété... qui permet de pouvoir disposer, à titre privé, d'importants moyens de production et ainsi d'exercer une domination sur des positions de pouvoir économiques ou sociales qui n'est pas légitimée démocratiquement» (26).

Autant l'obstination de la dogmatique libérale de l'Etat constitutionnel tenait peu compte des modifications des conditions sociales, autant le projet fascinant d'Abendroth révélait tout de même les faiblesses de la pensée hegeliano-marxiste dans son concept de totalité. Si j'ai entre-temps pris mes distances vis à vis de cette conception, cela

ne saurait me conduire à remettre en cause ma dette intellectuelle et personnelle à l'égard de Wolfgang Abendroth, telle qu'elle était exprimée dans la dédicace. Je dois simplement constater qu'une société différenciée fonctionnellement échappe aux concepts sociaux holistes. La faillite du socialisme d'Etat que nous observons aujourd'hui a confirmé à nouveau qu'un système économique moderne régulé par le marché ne peut être à volonté transféré du pôle de l'argent à celui du pouvoir administratif et de la formation démocratique de la volonté sans que son efficacité ne soit mise en péril. En outre, les expériences d'un Etat social poussé à ses limites nous ont rendu sensibles à des phénomènes de bureaucratisation et de juridicisation. Ces effets pathologiques se présentent comme des conséquences de l'intervention de l'Etat dans des sphères d'action structurées de telle façon qu'elles s'opposent au mode de réglementation juridico-administratif (27).

3. Le thème central de la seconde moitié de l'ouvrage est consacré aux transformations structurelles de la sphère publique elle-même du fait de l'interpénétration de l'Etat et de la Société. L'infrastructure de la sphère publique s'est transformée avec les formes d'organisation, de distribution et de consommation d'une production de livres qui s'est élargie, professionnalisée et adaptée à de nouvelles catégories de lecteurs et par la publication de journaux et de revues qui ont également changé dans leurs contenus. Elle s'est à nouveau transformée avec le développement des mass-médias électroniques, l'importance récente de la publicité,

l'assimilation croissante de la distraction et de l'information, la centralisation renforcée dans tous les domaines, le déclin de la vie associative libérale, des espaces publics locaux, etc... Ces tendances ont été comprises correctement, même si il y a eu, entre-temps, des recherches plus détaillées (28). Avec la commercialisation et la condensation du réseau communicationnel, la croissance des investissements en capital et du degré d'organisation des institutions médiatiques, les voies de communication ont été plus fortement canalisées et les chances d'accès à la communication publique ont été soumises à des contraintes de sélection toujours plus puissantes. De cela a résulté une nouvelle catégorie d'influence, le pouvoir médiatique, qui, utilisé de façon manipulatrice, a ravi l'innocence du principe de publicité. L'espace public, qui est en même temps préstructuré et dominé par les mass-médias, est devenu une véritable arène vassalisée par le pouvoir, au sein de laquelle on lutte, par des thèmes, des contributions, non seulement pour l'influence mais davantage pour un contrôle, aux intentions stratégiques aussi dissimulées que possible, des flux de communication efficaces.

Certes, une description et une analyse réaliste de cet espace public vassalisé par le pouvoir interdit l'introduction de jugements de valeur incontrôlés ; mais elle ne doit pas s'opérer non plus au prix d'une réduction de différences empiriques importantes. C'est pour cette raison que j'ai distingué entre d'une part les fonctions critiques de processus communicationnels auto-régulés, soutenus par des institutions lâches, interdé-

pendants horizontalement, de nature plus inclusive et de forme plus ou moins discursive, et d'autre part ces fonctions d'influence sur les décisions des consommateurs, des électeurs et des clients des administrations, émanant des organisations qui interviennent dans un espace public dominé par les mass-médias afin de mobiliser le pouvoir d'achat, la loyauté ou la bonne conduite. Ces mécanismes d'*extorsion* exercés sur un espace public perçu comme simple environnement de systèmes particuliers rencontrent une communication publique qui se régénère spontanément aux sources du monde vécu (29). C'est ce que signifiait la thèse selon laquelle : «la sphère publique ne peut se reconstituer dans le cadre de l'Etat-social qu'en obéissant à un processus d'auto-création : c'est seulement pas à pas qu'elle se rétablira, et en concurrence obligée avec cette autre tendance qui, au sein d'un espace public démesurément élargi et retournant contre lui-même le principe de publicité, cherche à en désamorcer le potentiel critique» (EP : 242).

Alors que je maintiendrai dans ses lignes générales la description des transformations de l'infrastructure d'un espace public vassalisé par le pouvoir, des révisions doivent être apportées à mon analyse et surtout à mon évaluation du changement de comportement du public. Rétrospectivement, je vois plusieurs raisons à cela. La sociologie électorale n'était encore, en Allemagne, qu'à son commencement. A cette époque, j'ai confronté mes premières expériences personnelles avec les premières campagnes électorales conduites sur la base de sondages,

selon des stratégies de marketing. La population de RDA vient sans doute de connaître des expériences désagréables semblables avec la campagne électorale des partis politiques de l'Ouest qui ont fait intrusion dans son territoire. De même, la télévision n'avait encore qu'à peine pris pied en République Fédérale. Je n'ai appris à la connaître pour la première fois, que plusieurs années plus tard aux Etats-Unis. Je ne pouvais donc confronter mes lectures à des expériences de première main. En outre, il n'est pas difficile de reconnaître l'influence forte exercée par la théorie de la culture de masse d'Adorno. De plus, les résultats déprimants de mes recherches empiriques sur «les étudiants et la politique» (30), qui venaient d'être terminées à ce moment-là, pouvaient constituer une raison supplémentaire de sous-estimer l'influence du développement de la formation scolaire, primaire et surtout secondaire, sur la mobilisation culturelle et le développement de la critique. A vrai dire, en République Fédérale, le processus que Parsons a nommé plus tard la «révolution de l'éducation» ne s'était pas encore mis en marche. Finalement, il est frappant que manque à tout ceci une dimension, celle qui a entre-temps retenu une grande attention sous le terme de «culture civique». Encore en 1963, G. A. Almond et S. Verba n'ont voulu appréhender la «culture civique» qu'en s'appuyant sur un nombre limité de variables d'attitudes (31). Même les recherches plus larges sur la transformation des valeurs, qui s'inspiraient des analyses de Ronald Inglehart dans *La révolution silencieuse* (Princeton, 1977), ne s'étendaient pas encore dans toute leur ampleur aux mentalités

politiques, attachées à des évidences culturelles, dans lesquelles le potentiel de réaction d'un public de masse est enraciné historiquement (32).

Bref, mon diagnostic d'une évolution linéaire d'un public politiquement actif à un public «privatiste», d'un «raisonnement sur la culture à la consommation de la culture», est trop réducteur. J'ai évalué de façon trop pessimiste la capacité de résistance, et surtout le potentiel critique d'un public de masse pluraliste et largement différencié, qui débordait les frontières de classe dans ses habitudes culturelles. Du fait de la perméabilité croissante des frontières entre culture ordinaire et haute culture, et de la «nouvelle intimité entre politique et culture», elle-même tout aussi ambivalente et n'assimilant pas simplement l'information à la distraction, les critères de jugement eux-mêmes ont changé.

Je ne saurais donner de références sur la littérature, très abondante, consacrée à la sociologie du comportement politique, car je ne l'ai suivie que sporadiquement (33). La recherche sur les médias, et surtout les analyses de la sociologie de la communication concernant les effets sociaux de la télévision sont aussi importantes pour l'étude des transformations structurelles de l'espace public (34). A l'époque, j'étais sous l'influence des conclusions de la tradition de recherche fondée par Lazarsfeld (35), tradition qui était critiquée violemment dans les années 70, en raison de sa conception individualiste et béhavioriste, réduite à la psychologie des petits groupes (36). Dans l'au-

tre camp, l'approche critique s'est développée dans une perspective plus fortement empirique (37) et la recherche en communication a porté son attention d'une part sur le contexte institutionnel des médias (38), et d'autre part sur le contexte culturel de la réception (39). La distinction de S. Hall entre trois différentes stratégies d'interprétation des récepteurs, qui soit se soumettent à la structure de l'offre, soit lui opposent leurs propres interprétations, soit s'articulent l'une à l'autre, illustre bien le changement de perspective par rapport aux modèles plus anciens d'explication, qui tablaient encore sur un enchaînement linéaire d'effets.

4. Dans le dernier chapitre du livre, j'avais tenté de réunir les deux aspects : le diagnostic empirique du déclin de la sphère publique libérale et le point de vue normatif d'un rattrapage démocratique radical et d'une reconversion de l'interpénétration fonctionnelle de l'Etat et de la société qui se déroule objectivement quasiment au-dessus des têtes des participants. Ces deux aspects se reflètent respectivement dans les conceptualisations opposées de l'*opinion publique*. Dans la théorie normative de la démocratie, l'opinion publique, comme fiction de l'Etat constitutionnel, conserve son aspect d'unicité dans sa dimension contrefactuelle. Par contre, dans les analyses empiriques de la recherche sur les médias et de la sociologie de la communication, cette entité s'est dissoute depuis longtemps. Mais, si l'on veut comprendre le mode de légitimation effectivement établi dans les démocraties de masse de l'Etat-Social, il faut tenir compte

de ces deux aspects sans sacrifier la distinction entre des processus de communication publique autonomes et ceux qui sont vassalisés par le pouvoir.

C'est dans cette perspective que s'explique le modèle, provisoirement esquissé à la fin du livre, d'une arène dominée par les mass-médias, dans laquelle se heurtent des tendances contradictoires. Le niveau de vassalisation par le pouvoir devait se mesurer en fonction du degré selon lequel les opinions informelles, non publiques, donc ces évidences culturelles, qui constituent le contexte du monde vécu et le fondement de la communication publique, sont court-circuitées par le flux des opinions formelles, quasi-publiques, produites par les mass-médias, sur lesquelles l'économie et l'Etat tentent d'agir comme sur des éléments de l'environnement du système, ou bien dans la mesure où ces deux domaines sont médiatisés par une publicité critique. Je considérais alors que cette publicité critique ne pouvait être portée que par des partis et des associations démocratisés de l'intérieur. Des espaces publics constitués au sein des partis et des associations me semblaient représenter des points de jonction virtuels pour une communication publique encore susceptible d'être régénérée. Cette conséquence résultait du passage à une société d'organisation, dans laquelle ce ne sont plus des individus librement associés, mais des membres de groupes collectifs organisés au sein d'un espace public polycentrique qui entrent en concurrence pour l'obtention du consentement de masses passives, qui luttent aussi bien entre eux que surtout contre

le complexe massif des bureaucraties étatiques en vue d'établir des compromis d'intérêts et de pouvoir. C'est sous des prémisses semblables que Norberto Bobbio a, dans les années 80, conçu sa théorie de la démocratie (40).

Bien entendu, dans ce modèle, fait retour ce pluralisme d'intérêts irréconciliables qui avait déjà été l'objet de l'objection des théoriciens libéraux contre la *tyrannie de la majorité*. Tocqueville et J. St. Mill n'avaient peut-être pas tout à fait tort quand ils croyaient reconnaître dans cette notion première du libéralisme d'une formation discursive de l'opinion et de la volonté rien d'autre que le pouvoir déguisé de la majorité. D'un point de vue normatif, l'opinion publique n'était tolérée, pour eux, tout au plus que comme instance de limitation du pouvoir, mais en aucune façon comme un médium d'une rationalisation possible du pouvoir en général. S'il s'avérait effectivement «qu'un antagonisme des intérêts, s'il reste foncièrement irréductible, ... impose des limites étroites à une sphère publique dont la fonction critique s'est transformée» (EP : 243), il n'était, en aucun cas, suffisant de rendre compte simplement, comme je l'ai fait au paragraphe 15, du caractère ambivalent de la conception libérale de la sphère publique.

III. UN CADRE THÉORIQUE MODIFIÉ

Je tiens tout de même, maintenant comme avant, à l'intention qui a guidé l'ensemble de la recherche. Les démocraties de masse de l'Etat-Social ne peuvent s'appréhender, se-

lon leur compréhension normative d'elles-mêmes, dans une continuité avec les principes de l'Etat constitutionnel libéral qu'aussi longtemps qu'elle prennent au sérieux les exigences d'un espace public exerçant une fonction politique. Mais, dans ce cas, il faut démontrer comment il est possible, dans des sociétés comme les nôtres, que «le public, à travers ces organisations qui le vassalisent, enclenche un processus *critique* de communication publique» (EP : 241). Ce n'est qu'à la fin de l'ouvrage que j'ai été confronté à ce problème, que je n'ai qu'effleuré, il est vrai, sans le traiter de façon satisfaisante. La contribution de *L'Espace Public* à une théorie contemporaine de la Démocratie a dû paraître ambiguë, «si la multiplicité non-réduite des intérêts en conflit... fait réellement douter que d'elle puisse jamais surgir l'intérêt général auquel l'opinion publique pourrait se référer comme à un critère» (EP : 243). Avec les instruments théoriques qui étaient alors à ma disposition, je ne pouvais résoudre ce problème. La constitution du cadre théorique dans lequel je peux aujourd'hui reformuler la question et au moins esquisser une réponse, a nécessité des avancées supplémentaires. J'aimerais rappeler brièvement les étapes de ce parcours.

1. Une première impression pourrait laisser croire que *L'Espace Public* a été écrit dans le style d'une histoire sociale descriptive, dans la perspective de Max Weber ; mais la dialectique de la sphère publique bourgeoise, qui détermine la structure de l'ouvrage, trahit immédiatement une perspective propre à la critique des idéologies. Les idéaux de l'humanisme bourgeois, qui

marquent comment la sphère intime et la sphère publique se comprennent elles-mêmes et s'articulent aux concepts clefs de subjectivité, de réalisation de soi, de formation rationnelle de la volonté et de l'opinion ainsi que d'auto-détermination individuelle et politique, ont tellement imprégné les institutions de l'Etat constitutionnel qu'ils ont été renvoyés, au-delà d'une réalité constitutionnelle qui les contredisait en même temps, comme potentiel utopique. La dynamique du développement historique devait également se nourrir de cette tension entre Idée et Réalité.

Cette forme de pensée ne conduit pourtant pas seulement, de façon trompeuse, à une idéalisation de la sphère publique bourgeoise, qui dépasse le sens méthodologique de l'idéalisation inscrit dans la formation idéaltypique de ces termes ; elle s'appuie aussi, au moins implicitement, sur des pré-suppositions fondamentales de la philosophie de l'histoire qui ont été démenties, au plus tard, par les barbaries civilisées du XXème siècle. Lorsque les idéaux bourgeois sont supprimés, lorsque la conscience devient cynique, ces normes et ces orientations normatives, sur lesquelles la critique idéologique doit supposer l'accord, si elle veut y faire référence, s'effondrent (41). Pour cette raison, j'ai proposé de poser les fondements normatifs d'une théorie critique de la société à un niveau plus profond (42). La théorie de l'agir communicationnel doit dégager un potentiel de rationalité inscrit dans la pratique communicationnelle quotidienne elle-même. De cette façon, cette théorie déblaye le terrain pour une science

sociale procédant de façon reconstructive en identifiant *des processus généraux* de rationalisation culturelle et sociale et en faisant retour sur ceux qui se déploient en deçà des sociétés modernes. Ainsi il ne s'agit plus de rechercher des potentiels normatifs exclusivement dans la formation de la sphère publique qui se manifeste dans le cadre d'une époque spécifique (43). La contrainte de stylisation des traits typiques spécifiques d'une rationalité communicationnelle incarnée dans des institutions est écartée au profit d'une saisie empirique qui dénoue la tension instaurée dans ce contraste abstrait entre norme et réalité. En outre, d'une façon distincte des suppositions classiques du matérialisme historique, la signification structurelle spécifique et l'histoire interne des systèmes culturels d'interprétation et des traditions peuvent être ainsi mis à jour (44).

2. La perspective d'une théorie de la Démocratie, à partir de laquelle j'ai analysé la transformation structurelle de la sphère publique, devait beaucoup à la conception proposée par Abendroth d'une évolution de l'Etat constitutionnel démocratique et social vers la démocratie socialiste. Elle restait attachée, de façon générale, à une conception totalisante de la société et de l'auto-organisation sociale, conception devenue, entre temps, bien douteuse. S'administrant elle-même, programmant tous les domaines de la vie, y compris sa reproduction économique, grâce à une législation planifiée, la société devait être intégrée par la volonté politique du peuple souverain. Mais, la supposition selon laquelle la société pour-

rait être conçue en gros, dans sa totalité, comme une association qui agit sur elle-même par les médias du droit et du pouvoir politique, a perdu toute plausibilité au regard du degré de complexité atteint par des sociétés fonctionnellement différenciées. En particulier, la notion holistique d'une totalité sociale à laquelle appartiendraient des individus socialisés comme membres d'une organisation qui les engloberait, se heurte aux réalités d'un système économique régulé par le marché et d'un système administratif régulé par le pouvoir. Dans *La Technique et la Science comme Idéologie* (1968, trad. française, Gallimard, 1973), j'avais encore tenté de distinguer les systèmes d'action de l'Etat et de l'Economie au moyen d'une théorie de l'action, à travers l'opposition entre d'une part l'agir en finalité ou orienté vers le succès, et d'autre part l'agir communicationnel. Cette mise en parallèle simpliste des systèmes d'action et des types d'actions conduisait à des inepties (45). Celles-ci m'ont déjà amené, dans *Raison et Légitimité* (1973, trad. française, Payot, 1978), à réunir le concept de monde vécu, introduit dans *Logique des Sciences Sociales* (1967, trad. française, PUF, 1987), avec celui de système qui maintient ses frontières. De cela est issue la double conceptualisation de la société comme monde vécu et système dans la *Théorie de l'agir communicationnel* (1981, trad. française, Fayard, 1987) (46). Ceci comporte finalement des conséquences décisives pour le concept de Démocratie.

Je considère, depuis lors, l'économie et l'appareil d'Etat comme des domaines d'action

intégrés systématiquement et qui ne peuvent plus être transformés de l'intérieur, c'est-à-dire transposés dans un mode politique d'intégration, sans que leur signification systémique propre ne soit endommagée et leur capacité fonctionnelle contrariée. La faillite du socialisme étatique l'a confirmé. L'horizon d'une démocratisation radicale se caractérise désormais davantage dans la perspective d'un déplacement des forces au sein d'une «division des pouvoirs» par principe maintenue. Ainsi, ce n'est plus entre les pouvoirs de l'Etat, mais entre les différentes ressources de l'intégration sociale, qu'un nouvel équilibre doit être établi. L'objectif n'est plus tout simplement l'«abolition» d'un système économique devenu autonome sous sa forme capitaliste et d'un système de domination devenu autonome sous sa forme bureaucratique, mais plutôt la domestication démocratique du *processus* de colonisation des domaines du monde vécu par les impératifs systémiques. De cette façon, la représentation, propre à la philosophie de la praxis, de l'aliénation et de l'appropriation des forces objectivées peut être congédiée. Un changement démocratique radical du processus de légitimation vise un nouvel équilibre entre les différents pouvoirs au principe de l'intégration de la société, afin que la force d'intégration sociale de la solidarité - «la force productive de communication» (47) - puisse s'imposer contre les «puissances» des deux autres ressources régulatrices, l'argent et le pouvoir administratif, et ainsi faire valoir les prétentions du monde vécu orientées à la valeur d'usage.

3. La force d'intégration sociale de l'agir

communicationnel a pour lieu tout d'abord ces formes de vie et mondes vécus particuliers entrelacés à des traditions et des intérêts toujours concrets - ce que Hegel nomme la sphère de la *Sittlichkeit*. Mais, la puissance d'action qui fonde la solidarité de ces modes de vie ne se transmet pas immédiatement au niveau politique de la procédure démocratique de régulation du pouvoir et des intérêts. C'est encore moins le cas dans les sociétés post-traditionnelles, où aucune homogénéité des convictions d'arrière-plan ne peut être supposée, et où la présomption d'un intérêt de classe commun cède la place au pluralisme non totalisable de formes de vie concurrentes et égales en droit. Certes, dans la formulation intersubjective du concept de solidarité, qui relie la compréhension à des prétentions à la validité critiquables et à la possibilité, pour des sujets autonomes et responsables de leurs actes, de répondre négativement, les connotations usuelles d'unité et de totalité disparaissent.

Cependant, dans cette version abstraite, le terme de «solidarité» ne saurait suggérer le modèle erroné de la formation de la volonté de Rousseau, selon lequel devaient être déterminées les conditions sous lesquelles la volonté empirique des citoyens singuliers pourrait se transformer *immédiatement* en volonté rationnelle de citoyens moraux orientés vers le bien public.

Rousseau fondait cette exigence de vertu (toujours illusoire) sur une division des rôles de «bourgeois» (en français dans le texte) et de «citoyen» (*idem*), qui faisait de l'indépendance économique et de l'égalité des

chances les conditions d'un statut de citoyen autonome. L'Etat-Social remet en cause cette division des rôles : «Dans les démocraties occidentales modernes, ce rapport s'est inversé : la formation démocratique de la volonté est devenue un instrument de développement de l'égalité sociale dans le sens d'une répartition la plus homogène possible des biens sociaux aux individus» (48). U. Preuss souligne à bon droit qu'aujourd'hui, dans le processus politique, le rôle public de citoyen et le rôle privé de client des bureaucratie de l'Etat-Providence se chevauchent : «la démocratie de masse de l'Etat-Providence a produit la catégorie paradoxale de *personne privée socialisée*, que nous désignons communément comme client et qui s'universalise socialement dans la mesure où il se fond avec le rôle de citoyen.» (*ibid* : 48). L'universalisme démocratique s'est retourné en un «particularisme généralisé».

Dans le paragraphe 12, j'ai déjà critiqué la «Démocratie de l'opinion non-publique» de Rousseau, au motif qu'il concevait la volonté générale plutôt comme un «consensus des cœurs que comme un consensus des arguments». Au lieu de cela, la morale, que Rousseau exige des citoyens et qu'il fait reposer sur les motivations et les vertus des individus, doit être ancrée dans le processus même de la communication publique. Ce point capital a été conceptualisé par B. Manin : «Il est nécessaire de modifier radicalement la perspective commune à la fois aux théories libérales et à la pensée démocratique : la source de la légitimité n'est pas la volonté prédéterminée des individus, mais plutôt le processus de sa formation, c'est-à-

dire la délibération elle-même... Une décision légitime ne représente pas la volonté de tous, mais constitue le résultat de la délibération de tous. C'est le processus par lequel se constitue la volonté de chacun qui confère sa légitimité au résultat plutôt que la somme des volontés déjà déterminées. Le principe délibératif est à la fois individualiste et démocratique... Nous devons affirmer, au risque de contredire une longue tradition, que la loi légitime est le résultat de la délibération générale et non l'expression de la volonté générale» (49). De cette façon, le fardeau de la preuve se déplace de la morale des citoyens vers ces procédures de formation démocratique de la volonté et de l'opinion, qui doivent justifier de la présomption de l'obtention possible de résultats rationnels.

4. Pour cette raison, l'espace public politique, exprimant la quintessence même de ces conditions de communication par lesquelles une formation discursive de l'opinion et de la volonté d'un public de citoyens peut être réalisée, constitue le concept fondamental d'une théorie normative de la Démocratie. Dans ce sens, J. Cohen définit le concept de «démocratie délibérative» de la façon suivante : «la notion de démocratie délibérative s'enracine dans l'idéal intuitif d'une association démocratique au sein de laquelle la justification des termes et des conditions de l'association procède d'une argumentation et d'un raisonnement public de citoyens égaux. Les citoyens, dans un tel ordre, partagent un engagement commun vis à vis de la résolution des problèmes de choix collectifs à travers un raisonnement

public, et considèrent leurs institutions de base légitimes dans la mesure où elles établissent un cadre favorable à une délibération publique libre» (50). Cette conception discursive de la Démocratie repose sur la mobilisation collective et l'utilisation de la force productive que constitue la communication. Dans ce cas, il faut cependant démontrer d'une part que les questions sociales controversées peuvent être réglées généralement de façon rationnelle, c'est-à-dire dans l'intérêt commun des personnes concernées ; d'autre part, il faut expliquer pourquoi le médium de l'argumentation et de la négociation publiques se prête à une telle forme rationnelle de formation de la volonté. Sinon, il faudrait donner raison au modèle libéral, dans sa prémisse selon laquelle le *compromis* entre des intérêts irréductiblement en conflit n'est rien d'autre que le résultat d'une lutte menée dans une perspective stratégique.

Or, depuis une vingtaine d'années, J. Rawls et R. Dworkin, B. Ackermann, P. Lorenzen et K. O. Apel ont présenté à ce propos des arguments selon lesquels les questions pratiques-politiques, en tant qu'elles sont de nature morale, peuvent être résolues de façon rationnelle. Ces auteurs ont explicité le «point de vue moral», en fonction duquel peut être évalué de façon impartiale ce qui constitue chaque fois l'intérêt général. Comme ceux-ci ont également constamment formulé et fondé rationnellement les maximes d'universalisation et les principes moraux, il est devenu clair dans ces importantes discussions qu'une généralisation des intérêts - et une application adéquate des

normes qui représentent de tels intérêts généraux (51) - peut s'appuyer sur de bonnes raisons. J'ai de plus développé avec K. O. Apel (52) une conception de l'éthique de la discussion (53) qui caractérise l'argumentation comme la procédure de règlement des questions morales-pratiques. Ainsi, une réponse est-elle offerte à la seconde des deux questions mentionnées.

L'éthique de la discussion ne vise pas seulement à obtenir de façon générale, à partir du contenu normatif des présuppositions pragmatiques de l'argumentation, un principe moral universel. Ce principe lui-même se rapporte plutôt à l'élucidation des prétentions normatives à la validité, car il lie la validité des normes à la possibilité d'un accord justifié des personnes concernées, en tant qu'elles assument *le rôle de participants à l'argumentation*. Dans cette variante, la clarification des questions politiques, en tant qu'elle concerne leur noyau éthique, dépend de l'établissement d'une pratique publique d'argumentation.

Bien que les questions politiques de principe concernent presque toujours des aspects moraux, il est vrai que toutes les questions qui exigent, selon les règles institutionnelles, une décision de la part des instances politiques, ne sont nullement de nature morale. Certaines controverses politiques se rapportent souvent à des questions empiriques, à l'interprétation de faits matériels, à des explications, à des pronostics, etc... D'autre part, des problèmes d'une grande portée, ce que l'on nomme les questions existentielles, ne relèvent souvent

même pas de questions de justice, mais concernent les questions de la «bonne vie», de l'auto-compréhension éthique et politique, autant de la société dans son ensemble que de sous-cultures particulières. La plupart des conflits enfin proviennent de la collision des intérêts des groupes et concernent des problèmes de répartition qui ne peuvent être réglés qu'au moyen de la formation de compromis. Cependant cette différenciation au sein du domaine des questions relevant de la décision politique ne s'oppose ni à la primauté des considérations morales, ni à la forme argumentative de la communication politique dans son ensemble. Les questions empiriques ne sont le plus souvent pas séparables de questions évaluatives et exigent naturellement un travail argumentatif (54). De plus, la compréhension éthique et politique de la façon dont nous, en tant que membres d'une collectivité particulière, voulons vivre, doit au moins être compatible avec des normes morales. Les débats doivent s'appuyer sur l'échange d'arguments ; et qu'ils puissent mener à des compromis loyaux, cela dépend essentiellement des conditions procédurales qui doivent être appréciées d'un point de vue moral.

La perspective de l'éthique de la discussion a l'avantage de pouvoir spécifier les présuppositions de la communication qui doivent être satisfaites dans les différentes formes d'argumentation et de négociation, afin que les résultats de telles discussions puissent se prévaloir pour eux-mêmes de la présomption de rationalité. Ainsi, elle ouvre des possibilités de rattachements empiriques et sociologiques aux considérations normatives.

5. Que l'on doive d'abord, dans la perspective d'une théorie normative, clarifier le concept discursif de démocratie et le rendre plausible, cela laisse encore ouverte la question de savoir comment la formation discursive de l'opinion et de la volonté peut être organisée dans les conditions propres aux démocraties sociales de masse, de telle manière que le clivage entre l'intérêt particulier et l'orientation vers le bien public, entre le rôle de client et celui de citoyen soit surmonté. Dans les présuppositions communicationnelles de toute pratique argumentative s'intègrent déjà l'exigence d'impartialité et l'attente que les participants mettent en question et dépassent leurs préférences particulières ; la réalisation de ces deux présuppositions doit même être rendue routinière. La réponse du droit naturel moderne à ce problème a consisté à introduire la contrainte légale légitime. Et le problème consécutif, celui de la maîtrise au nom de la morale de ce pouvoir politique nécessaire à cette contrainte légale, a été résolu par Kant par sa notion d'Etat de Droit. Le déploiement, dans la perspective de la théorie de la discussion, de cette idée aboutit maintenant à la notion d'un droit qui doit se rapporter une fois de plus à lui-même : il doit aussi garantir la modalité discursive selon laquelle l'élaboration et l'application des programmes juridiques doivent se réaliser sous les conditions de l'argumentation. Cela signifie l'institutionnalisation des procédures juridiques qui assurent une réalisation approximative des présuppositions exigeantes de la communication pour des débats équitables et des argumentations sans contrainte. Ces présuppositions idéales exigent

la participation de toutes les personnes concernées, l'égalité de droit des participants, une interaction dépourvue de contrainte, une bonne foi quant aux thèmes et aux contributions proposés, le caractère révisable des résultats, etc. Dans ce contexte, les procédures juridiques servent à faire valoir les contraintes spatiales, temporelles et matérielles de sélections qui se manifestent dans la société réelle au sein d'une communauté de communication idéale (55).

Ainsi, le principe majoritaire doit être compris comme un dispositif permettant de rendre compatible autant que possible une formation discursive de l'opinion, orientée ultimement vers la vérité, avec une formation de la volonté à laquelle il faut bien mettre un terme. Dans la conception propre à l'éthique de la discussion, la décision majoritaire doit maintenir un rapport interne à la pratique argumentative, dont résultent d'autres mesures institutionnelles (par exemple les contraintes de justification, les principes de répartition des charges de la preuve, des lectures répétées des projets de loi, etc.). Une décision majoritaire ne peut être prise que si son contenu peut valoir comme le résultat motivé rationnellement, bien que faillible, d'une discussion provisoirement close sous la pression d'une décision sur la juste solution d'un problème. C'est dans cette même perspective d'une institutionnalisation juridique des conditions communicationnelles générales d'une formation discursive de la volonté, que peuvent être comprises d'autres institutions, comme par exemple la réglementation de la composition et la méthode de travail des assemblées

législatives, celle des responsabilités et des immunités des représentants élus, mais aussi le pluralisme politique des systèmes multipartisans, la contrainte pour les partis de masse de lier ensemble dans leurs programmes des positions d'intérêts différentes, etc.

L'élucidation, dans le modèle de la théorie de la discussion, du sens normatif des institutions existantes ouvre en plus la perspective d'une introduction et d'une expérimentation de *nouveaux* dispositifs institutionnels propres à s'opposer à la clientélisation du citoyen. Ceux-ci doivent ménager des intervalles entre ces deux pôles en interrompant ce court-circuitage entre les préférences particulières immédiates et le particularisme généralisé des intérêts organisés au sein des associations. A cela appartient également l'idée originale d'une liaison des «ordres de préférences multiples» (56) avec le vote des électeurs. De telles suggestions doivent s'appuyer sur une analyse des obstacles inscrits dans les mécanismes existants qui conditionnent les citoyens dans une disposition non-politique et qui les empêchent d'adopter un point de vue réflexif, au-delà de la perception de leurs intérêts personnels immédiats. Pour le dire en d'autres termes : l'élucidation, dans la perspective de la théorie discursive, de la signification démocratique des institutions de l'Etat constitutionnel doit être complétée par l'analyse critique de ces mécanismes d'aliénation des citoyens du processus politique s'exerçant au sein des démocraties de masse de l'Etat-Social.

6. La valeur normative d'une conception

de la démocratie, rapportée aux processus discursifs de formation des valeurs et des normes dans le cadre de communications publiques, ne s'épuise pourtant pas dans des dispositifs institutionnels adaptés au niveau de l'Etat constitutionnel démocratique. Elle renvoie plutôt au-delà des processus de communication et de décision *constitués* formellement. La formation de l'opinion organisée au sein des assemblées législatives, menant à des décisions responsables, ne peut faire droit à la visée d'une recherche coopérative de la vérité que dans la mesure où elle reste *perméable* aux valeurs, aux thèmes, aux contributions et aux arguments circulant librement au sein de la communication politique qui l'environne. Celle-ci doit être rendue possible à titre de droit fondamental, mais elle ne peut être totalement organisée. L'attente, fondée sur la théorie de la discussion, de résultats raisonnables se base davantage sur la conjonction entre la formation politique de la volonté établie institutionnellement et ces flux de communication spontanés non pénétrés par le pouvoir, propres à un espace public qui n'est pas programmé pour la décision, mais pour l'exploration et la résolution de problèmes, et qui est donc, en ce sens, *non-organisé*. Si l'idée de souveraineté populaire doit encore trouver, de façon réaliste, une application dans des sociétés fortement complexes, elle doit être détachée de toute interprétation trop concrète, selon laquelle la souveraineté populaire serait incarnée dans les membres d'une collectivité, physiquement présents, participant, coopérant.

Dans certaines circonstances, un élargisse-

ment direct des droits formels de participation et de cogestion ne mène qu'à l'intensification d'un «particularisme généralisé», c'est-à-dire à cette réalisation privilégiée d'intérêts locaux particuliers et spécifiques à des groupes qui a fourni, de Burke jusqu'à Weber, Schumpeter et les néo-conservateurs contemporains, des arguments en faveur d'un élitisme démocratique. Une conception procédurale de la souveraineté populaire comme quintessence des conditions de réalisation d'un processus discursif de communication publique peut s'opposer à cela. La souveraineté populaire totalement dispersée ne peut *s'incarner* que dans ces formes de communication sans sujet, mais pourtant exigeantes, qui régulent le flux de formation de l'opinion et de la volonté de telle manière que ses résultats toujours faillibles satisfont à cette présomption de rationalité pratique pour eux-mêmes (58). La souveraineté liquéfiée communicationnellement se fait valoir dans le pouvoir des discussions publiques qui découvrent des thèmes pertinents pour l'ensemble de la société, interprètent des valeurs, contribuent à la résolution des problèmes, produisent de bonnes raisons et en écartent de mauvaises. Ces opinions doivent pourtant prendre forme dans des résolutions émanant d'assemblées constituées démocratiquement, parce que la responsabilité pour des résolutions entraînant des conséquences pratiques exige une imputation institutionnelle. Les discussions ne «gouvernent» pas. Elles génèrent un pouvoir communicationnel qui ne peut pas remplacer, mais simplement influencer le pouvoir administratif. Cette influence se borne à la reconnaissance ou à la privation de légi-

imité. Ce pouvoir communicationnel ne peut remplacer l'obstination systématique propre aux bureaucraties publiques, sur lesquelles il agit «sur le mode du siège». Si la souveraineté populaire se dissout ainsi dans des procédures, le lieu symbolique du pouvoir qui forme un lieu vide depuis 1789, depuis l'abolition révolutionnaire des formes paternalistes de domination, ne peut plus être occupé, comme l'affirme U. Rödel à la suite de C. Lefort, par de nouvelles symbolisations identitaires comme le Peuple ou la Nation (59).

IV. SOCIÉTÉ CIVILE OU ESPACE PUBLIC POLITIQUE

Sous des prémisses ainsi précisées et modifiées, nous pouvons finalement retourner à la description d'un espace public politique, dans lequel se croisent au moins deux processus : la génération communicationnelle du pouvoir légitime d'une part, et d'autre part, l'utilisation manipulatrice des médias dans la création d'une loyauté des masses, d'une demande et d'une soumission face aux impératifs systémiques. La question restée ouverte, celle du fondement et des sources d'une formation informelle des opinions au sein des espaces publics autonomes, ne saurait plus être résolue par un renvoi aux garanties statutaires de l'Etat-Social et par la revendication holistique d'une auto-organisation politique de la société. En ce point, se ferme plutôt le cercle entre les transformations de la sphère publique politique et ces tendances à long terme que la théorie de l'agir communicationnel analyse comme rationalisation du monde vécu. Un espace

public fonctionnant politiquement n'a pas seulement besoin des garanties offertes par les institutions de l'Etat de Droit, il dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté.

Aujourd'hui, la question centrale du livre est reformulée sous le titre d'une «redécouverte de la société civile». Il ne suffit plus de renvoyer simplement à la «rencontre» de monde vécus différenciés et à leur potentiel de réflexion. Il ne faut pas seulement procéder à une concrétisation vis à vis des modèles de socialisation et des traditions culturelles. Une culture politique libérale nourrie de motivations et d'orientations normatives constitue sûrement un terrain favorable pour des communications publiques spontanées. Mais plus importantes encore sont les formes de diffusion et d'organisation, les modes d'institutionnalisation des supports d'un espace public non investi par le pouvoir. C'est sur ce point que portent les plus récentes analyses de C. Offe, qui utilisent le concept de «rapports d'association» (*Assoziationsverhältnisse*) afin de confronter «les catégories globales de forme de vie et de monde vécu qui doivent assurer dans le social un support à l'éthique de la discussion avec des catégories plutôt sociologiques». (60) Ce concept vague de «rapport d'association» ne se relie pas par hasard à ces «pratiques associatives» qui ont formé autrefois le substrat social de la sphère publique bourgeoise. Il rappelle également la signification, devenue courante depuis lors, du terme de *société civile*, qui, à la diffé-

rence de la traduction moderne, depuis Hegel et Marx, de *societas civilis* par *société bourgeoise*, ne comprend plus la sphère d'une économie réglée par les marchés du travail, du capital et des biens. On cherche pourtant vainement des définitions claires dans les publications se rapportant au sujet. En tous cas, le noyau institutionnel de la *société civile* est constitué par ces regroupements volontaires hors de la sphère de l'Etat et de l'économie, qui vont, pour ne citer que quelques exemples, des églises, des associations et des cercles culturels, en passant par des médias indépendants, des associations sportives et de loisirs, des clubs de débat, des forums et des initiatives civiques, jusqu'aux organisations professionnelles, aux partis politiques, aux syndicats et aux institutions alternatives.

J. Keane attribue à ces associations la tâche, voire la fonction de «maintenir et de redéfinir les frontières entre la société civile et l'Etat à travers deux processus interdépendants et simultanés : l'extension de l'égalité sociale et de la liberté, et la restructuration et la démocratisation de l'Etat» (61). Il s'agit donc d'associations qui contribuent à la formation d'opinions. Elles n'appartiennent donc pas au système administratif comme les partis politiques fortement étatisés, mais elles visent cependant des effets politiques grâce à une influence publique, soit parce qu'elles participent directement à la communication publique, soit parce qu'elles apportent une contribution implicite au débat public, comme, par exemple, par des projets alternatifs, en raison de l'aspect programmatique de leurs activités. De la même

façon, Offre attribue aux rapports d'association la fonction de former des contextes spécifiques pour une communication publique offrant aux citoyens des arguments suffisamment solides pour un «agir responsable» : «Agir de façon responsable signifie que celui qui agit adopte méthodiquement vis à vis de ses propres actions la perspective d'examen à la fois de l'expert, de l'autrui généralisé et du Soi propre dans le futur proche, et de cette manière, valide les critères factuels, sociaux et temporels de l'agir» (62).

La conjoncture propre au développement de ce concept de société civile doit beaucoup à la critique de la destruction totalitaire de l'espace public politique (63) qu'ont dressée surtout les dissidents des sociétés du socialisme d'Etat. Le concept de totalitarisme - développé par H. Arendt - dans la perspective d'une théorie de la communication y joue un rôle très important. Face à un tel repoussoir, on peut comprendre pourquoi les associations à l'origine de la formation d'opinions, autour desquelles peuvent se cristalliser des espaces publics autonomes, bénéficient d'une position éminente dans la société civile. La domination totalitaire soumet justement cette pratique communicationnelle des citoyens au contrôle des appareils de la police secrète. Les bouleversements révolutionnaires en Europe de l'Est et en Europe centrale ont confirmé ces analyses. Ils ne se sont pas par hasard déclenchés en raison d'une politique de réforme qui affichait *Glasnost* sur ses drapeaux. Comme dans une expérimentation sociologique en grandeur nature, l'appareil de domination a

été brisé, de façon exemplaire en RDA, par la pression croissante de mouvements civiques agissant de façon non-violente. Et à partir de ceux-ci s'est formée tout d'abord l'infrastructure d'un nouvel ordre qui se dessinait déjà sur les ruines du socialisme d'Etat. Les pionniers de cette révolution, ce furent ces associations volontaires dans les églises, les comités des droits de l'homme, les cercles d'opposition écologistes et féministes, contre l'influence latente desquels l'espace public totalitaire devait toujours se défendre par la violence.

Il en est autrement dans les sociétés de type occidental. Ici des associations volontaires se forment à l'intérieur du cadre institutionnel démocratique. Et ici se pose une autre question à laquelle on ne saurait répondre sans un travail empirique : est-il possible, et dans quelle mesure, qu'un espace public dominé par les mass-médias puisse accorder des chances aux acteurs de la société civile de faire échec avec quelque espoir au pouvoir envahissant des médias politiques et économiques, donc de changer, de reconstituer de façon innovatrice et de filtrer de façon critique le spectre des valeurs, des thèmes et des raisons canalisé par une influence exercée de l'extérieur ? Il me semble que le concept d'un espace public exerçant une fonction politique, développé dans *L'Espace Public*, offre toujours, pour la résolution de ce problème, la perspective analytique adéquate. Pour cette raison, A. Arato et J. Cohen, dans leur tentative de rendre fécond le concept de société civile pour une théorie contemporaine de la Démocratie, se rangent à l'architecture

conceptuelle *Système/Monde vécu* esquissée dans la *Théorie de l'agir communicationnel*.

Je voudrais conclure en indiquant une étude originale qui a pour sujet l'influence des médias électroniques sur la restructuration des interactions ordinaires. Son titre *No sense of place* avance la proposition selon laquelle se dissoudraient ces structures grâce auxquelles les individus socialisés percevaient jusque-là leurs positions sociales et se situaient eux-mêmes. Cette fois, ce sont mêmes les frontières sociales qui ont constitué les coordonnées élémentaires de l'espace et du temps historiques du monde vécu qui ont été ébranlées : «De nombreuses caractéristiques de notre «ère de l'information» nous font ressembler aux formes sociales et politiques les plus primitives : la société de chasse et de cueillette. Comme les peuples nomades, les chasseurs et les cueilleurs n'ont aucune relation loyale au territoire. Ils n'ont également qu'un faible «sens de l'espace» ; aucune activité spécifique n'est solidement attachée à un agencement physique donné. L'absence de frontières à la fois dans les sociétés de chasse et de cueillette et dans les sociétés électroniques conduit à des rapprochements frappants. De toutes les formes de société connues avant la nôtre, les sociétés de chasse et de cueillette ont eu tendance à être les plus égalitaires au regard des rôles respectifs des hommes et des femmes, des enfants et des adultes, des dirigeants et de leurs sujets. La difficulté de maintenir diverses places séparées ou sphères sociales distinctes a tendance à mêler chacun aux affaires de tous les autres» (65).

Une confirmation imprévue de cette thèse provocatrice est offerte à nouveau par les événements révolutionnaires de l'année 1989. Les bouleversements en RDA, en Tchécoslovaquie et en Roumanie ont constitué une réaction en chaîne qui n'a pas simplement été présentée comme un événement historique transmis à la télévision, mais qui s'est réalisée elle-même *sur le mode* de la retransmission télévisée. Les médias de masse ne furent pas seulement décisifs pour leurs effets de propagation de cette diffusion à travers le monde. En effet la présence physique des masses manifestant sur les places et dans les rues, à la différence du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, n'a pu déployer une violence révolutionnaire que dans la mesure où elle était transformée, par la télévision, en une présence ubiquitaire.

En considération de la normalité des sociétés occidentales, la thèse soutenue par J. Meyrowitz d'une déstructuration par les mass-médias des frontières sociales est pourtant trop linéaire. Des objections viennent tout de suite à l'esprit. Cette dé-différenciation et cette déstructuration dont serait victime notre monde vécu du fait de l'omniprésence généralisée d'événements produits électroniquement et de la synchronisation de temporalités hétérogènes ont sûrement des conséquences considérables pour la perception sociale de soi. Mais cette déstructuration s'accompagne d'une multiplication de rôles plus spécifiés, d'une pluralisation des formes de vie et d'une individualisation des projets de vie. Le déracinement va de pair avec la construction d'ap-

partenances et de rattachements communautaires propres, le processus d'égalisation va de pair avec l'impuissance face à la complexité et l'opacité des systèmes. Ce sont donc plutôt des développements complémentaires qui s'imbriquent. Ainsi, les mass-médias ont aussi, à d'autres niveaux, des effets opposés. Nombre d'entre eux portent à croire que le potentiel démocratique de l'espace public, dont l'infrastructure est marquée par ces contraintes de sélection croissantes produites par la communication électronique de masse, est frappé d'ambiguïté.

Je veux dire de cette façon que si j'entreprenais aujourd'hui une nouvelle fois l'analyse de la transformation structurelle de l'espace public, je ne saurais en déterminer les conséquences pour une théorie de la démocratie. Peut-être cette analyse offrirait-elle une évaluation moins pessimiste qu'autrefois et présenterait-elle une perspective moins chagrine et simplement hypothétique.

N · O · T · E · S

1. J. HABERMAS, *Die Nachholende Revolution*, Francfort, 1990 (trad. française partielle in *Ecrits Politiques*, Cerf, 1990.)
2. *The Structural Transformation of the Public Sphere*, MIT Press, Boston, 1989.
3. A ce sujet, a eu lieu en Septembre 1989 à l'Université de Caroline du Nord de Chappel Hill une conférence vivante et pour moi exceptionnellement riche d'enseignements, qui a réuni non seulement des sociologues, des politistes et des philosophes mais aussi des historiens, des chercheurs en littérature et en communication et des anthropologues. Je remercie les participants pour leurs suggestions stimulantes.
4. W. JÄGER, *Öffentlichkeit und Parlamentarismus. Eine Kritik an Jürgen HABERMAS*, Stuttgart, 1973, pour une recension voir R. GÖRTZEN, *J. HABERMAS : Eine Bibliographie seiner Schriften und der Sekundärliteratur 1952-1981*, Francfort, 1981.
5. G. ELEY, *Nations, Publics and Political Cultures. Placing HABERMAS in the Nineteenth Century*, Ms, 1989.
6. H. U WEHLER, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte Bd. I*, München, 1987, p. 303-331.
7. R. V DÜLMEN, *Die Gesellschaft der Aufklärer*, Francfort, 1986.
8. K. EDER, *Geschichte als Lernprozess ?*, Francfort, 1985, p. 123.
9. Voir les contributions de Etienne FRANCOIS, Jack CENSER et Pierre RETAT, in

R. KOSELLECK et R. REICHARDT (eds.), *Die französische Revolution als Bruch des gesellschaftlichen Bewusstseins*, München, 1988.

10. H. U. WEHLER, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte Bd. 2*, p. 520-546.

11. P. U. HOHENDAHL, *Literarische Kultur im Zeitalter des Liberalismus 1830-1870*, München, 1985, Chap. II et III.

12. J. H. PLUMB, «The Public, Literature and the Arts in the Eighteenth Century», in M. R. MARRAS (ed.), *The Emergence of Leisure*, N. Y., 1974.

13. Patricia HOLLIS (ed.), *Pressure from Without*, Londres, 1974.

14. R. WILLIAMS, *The Long Revolution*, Londres, 1961 ; *Communications*, Londres, 1962.

15. E. THOMPSON, *Making of the English Working Class*, Londres, 1963 (trad. française, *La Formation de la Classe ouvrière anglaise*, Gallimard-Le Seuil, 1988).

16. G. LOTTES, *Politische Aufklärung und Plebejisches Publikum*, München, 1979, p. 110. Voir aussi O. NEGTE, A. KLUGE, *Erfahrung und Öffentlichkeit. Zur Organisationsanalyse bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit*, Francfort, 1972.

17. R. SENNETT, *Les tyrannies de l'intimité*, (1977), Seuil, 1979.

18. N. Z. DAVIS, *Humanismus, Narrenherrschaft und Riten der Gewalt*, Francfort, 1987, notamment le chap. 4 ; au sujet des traditions des fêtes de la contre-culture, qui réapparaissent après la Renaissance, voir J. HEERS, *Vom Mummenschanz zum Machttheater*, Francfort, 1986.

19. C. HALL, «Private Persons versus Public Someones : Class, Gender and Politics in England, 1780-1850», in C. STEEDMAN, C. URWIN, V. WALKERDINE (eds.), *Language,*

Gender and Childhood, Londres, 1985, p. 10 ; G. B. LANDS, *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, 1988.

20. C. PATEMAN, «The Fraternal Social Contract», in J. KEANE (ed.), *Civil Society and the State*, Londres, 1988, p. 105 ; dans le même sens voir A. W. GOULDNER, *The Dialectic of Ideology and Technology*, New York, 1976, p. 103 : «L'intégration du système familial patriarcal au système de propriété privée constituait le fondement essentiel du privé ; une sphère qui n'avait pas de façon routinière ni à rendre compte d'elle-même, ni en fournissant des informations sur sa conduite, ni en en présentant de justification. La propriété privée et le patriarcat étaient donc indirectement le fondement du public».

21. E. W. BÖCKENFÖRDE, «Die Bedeutung der Unterscheidung von Staat und Gesellschaft im demokratischen Sozialstaat der Gegenwart», in *Staat, Gesellschaft, Freiheit*, Francfort, 1976, p. 190.

22. D. GRIMM, *Recht und Staat der bürgerlichen Gesellschaft*, Francfort, 1987.

23. J. HABERMAS, «Die klassische Lehre von der Politik in ihrem Verhältnis zur Sozialphilosophie» et «Naturrecht und Revolution», in *Theorie und Praxis*, 1963 (trad. française *Théorie et Pratique*, Payot, 1975, 2 tomes) ; J. KEANE, «Despotism and Democracy. The Origins of the Distinction between Civil Society and the State», in *Civil Society and the State*, Londres, 1988, p. 35.

24. E. FORSTHOFF (ed.), *Rechtsstaatlichkeit und Sozialstaatlichkeit*, Darmstadt, 1968.

25. E. FORSTHOFF, «Begriff und Wesen des sozialen Rechtsstaates» ; E. R. HUBER, «Rechtsstaat und Sozialstaat in der modernen Industriegesellschaft» ; tous deux in E. FORSTHOFF, 1968, p. 165 et 589.

26. W. ABENDROTH, «Zum Begriff des demokratischen und sozialen Rechtsstaates», in E. FORSTHOFF, 1968, p. 123.
27. F. KÜBLER (ed.), *Verrechtlichung von Wirtschaft, Arbeit und sozialer Solidarität*, Baden-Baden, 1984 ; J. HABERMAS, «Law and Morality», in *The Tanner Lectures*, vol. VIII, Cambridge, Massachussets, 1988, p. 217-280.
28. R. WILLIAMS, *Television and Cultural Form*, Londres, 1974, et *Keywords : A Vocabulary of Culture and Society*, Londres, 1983 ; D. PROKOP (ed.), *Medienforschung Bd. I, Konzerne, Macher, Kontrolleure*, Francfort, 1985.
29. Voir W. R. LANGENBUCHER (ed.), *Zur Theorie der politischen Kommunikation*, München, 1974.
30. J. HABERMAS, L. v FRIEDEBURG, Chr. OEHLER, F. WELTZ, *Student und Politik*, Neuwied, 1961.
31. *The Civic Culture : Political Attitudes and Democracy in five Nations*, Princeton, 1963 ; voir aussi G. ALMOND, S. VERBA (ed.), *The Civic Culture Revisited*, Boston, 1980.
32. Voir R. N BELLAH et alii, *Habits of the Heart*, Berkeley, 1985.
33. Z. B. S. H BARNES, Max KAASE (eds.), *Political Action - Mass Participation in Western Democracies*, Beverly Hills, 1979.
34. Voir le recueil : «Ferment in the Field», *Journal of Communication*, vol. 33, 1983. Je remercie, pour les références bibliographique, Rolf MEYERSON, qui travaille depuis plusieurs dizaines d'années dans le champ de la sociologie des mass-médias et de la culture de masse.
35. Pour un résumé, J. T KLAPPER, *The Effect of Mass Communication*, Glencoe, 1960.
36. T. GITLIN, «Media Sociology : The Dominant Paradigm», *Theory and Society*, vol. 6, 1978, p. 205-253 ; voir également le plaidoyer de E. KATZ, «Communication Research since Lazarsfeld, *Publ. Op. Quaterly*, Hiver 1987, p. 27-45.
37. C. LODZIAK, *The Power of Television*, Londres, 1986.
- (38) T. GITLIN, *The Whole World is Watching*, Berkeley, 1983 ; H. GANS, *Deciding What's News*, N. Y., 1979 ; une vue d'ensemble est proposée par G. TUCKMANN, «Mass Media Institutions», in N. SMELSER (ed.), *Handbook of Sociology*, N. Y., 1988, p. 601-625. Dans une perspective sociale générale très instructive, voir C. CALHOUN, «Populist Politics, Communications Media and Large Scale Societal Integration», *Social Theory*, Vol. 6, 1988, p. 219-241.
39. S. HALL, «Encoding and Decoding in TV-Discourse», in *Culture, Media, Language*, Londres, 1980, p. 128-138 ; D. MORLEY, *Family Television*, Londres, 1988.
40. N. BOBBIO, *The Future of Democracy*, Oxford, 1987.
41. Pour une critique du concept marxiste d'idéologie, voir J. KEANE, *Democracy and Civil Society. On the Predicaments of European Socialism*, Londres, 1988, p. 213.
42. S. BENHABIB, *Norm, Critique, Utopia*, N. Y., 1987.
43. J. HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1987, tome 2.
44. J. HABERMAS, «Historischer Materialismus und die Entwicklung normativer Strukturen», in *Zur Rekonstruktion des Historischen Materialismus*, Francfort, 1976 (traduction partielle in *Après MARX*, Fayard, 1985)
45. A. HONNETH, *Kritik der Macht*, Francfort, 1985, p. 265.
46. Voir mon objection dans ma «Réplique», in

- A. HONNETH, H. JOAS (eds.), *Kommunikatives Handeln*, Francfort, 1986, p. 377.
47. Voir mon entretien avec H. P. KRÜGER in J. HABERMAS, 1990, p. 82.
48. U. PREUSS, «Was heisst radikale Demokratie heute ? », in Forum für Philosophie (ed.), *Die Ideen von 1789 in der deutschen Rezeption*, Francfort, 1989, p. 37-67.
49. B. MANIN, «On Legitimacy and Political Deliberation», *Political Theory*, vol. 15, 1987, p. 351 (article antérieurement publié dans la revue *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, sous le titre : «Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique»). B. MANIN ne se réfère pas explicitement à *L'Espace Public*, mais davantage à *Raison et Légitimité*, voir la note 35, p. 367.
50. J. COHEN, «Deliberation and Democratic Legitimacy», in A. HAMLIN, Ph. PETIT (eds.), *The Good Polity*, Oxford, 1989, p. 12-34, de la même façon J. COHEN ne s'appuie pas sur *L'Espace Public* mais sur trois publications plus tardives (en anglais), voir note 12, p. 33.
51. K. GÜNTHER, *Der Sinn für Angemessenheit*, Francfort, 1987.
52. Voir actuellement K. O. APEL, *Diskurs und Verantwortung*, Francfort, 1988.
53. J. HABERMAS, *Raison et Légitimité*, (1973), Payot, 1978 et *Morale et Communication*, (1983), Cerf, 1986.
54. J. HABERMAS, «Toward a Communication Concept of Rational Collective Will-formation», *Ratio Juris*, vol. 2, Juillet 1989, p. 144-154.
55. Voir mes «Tanner Lectures», 1988, p. 246.
56. Idée soutenue par R. E. GOODIN, «Laundering Preferences», in J. ELSTER, A. HYLLAND (eds.), *Foundations of Social Choice Theory*, Cambridge, 1986, p. 75-101, C. OFFE développe cette réflexion dans son article très riche : «Bindung, Fessel, Bremse. Die Unübersichtlichkeit von Selbstbeschränkungsformeln», in A. HONNETH, Th. MAC CARTHY, C. OFFE, A. WELLMER, *Zwischenbetrachtungen*, Francfort, 1989; p. 739-775.
57. C. OFFE, U. PREUSS, «Can democratic Institutions make efficient use of moral Resources ? » (trad. française in *Futur Antérieur*, n°2 et 3, 1990).
58. J. HABERMAS, «La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public», *Lignes*, n°7, 1989, p. 29-58.
59. U. RÖDEL, G. FRANKENBERG, H. DUBIEL, *Die demokratische Frage*, Francfort, 1989, chap. IV.
60. C. OFFE in HONNETH et alii, op cit., p. 755.
61. J. KEANE, *Democracy and Civil Society*, 1988, p. 14.
62. C. OFFE, *ibid.*, p. 758.
63. Voir la contribution de J. RUPNIK, M. VAJDA et Z. A. PELCZYNSKI à J. KEANE (ed.), *Civil Society and the State*, 1988, 3ème Partie.
64. A. ARATO, J. COHEN, «Civil Society and Social Theory», *Thesis Eleven*, n°21, 1988 (numéro spécial consacré à «la société civile contre l'Etat»), p. 40-67 ; voir aussi «Politics and the Reconstruction of the Concept of Civil Society», in HONNETH et alii, 1989, p. 482-503.
65. J. MEYROWITZ, *No Sense of Place*, Oxford, 1985.